



DES SERVICES À DOMICILE POUR NOS MEMBRES

www.cooperativehabitation.coop

840, rue Raoul-Jobin, bureau 202, Québec (Québec) G1N 1S7

CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION



Protégez ce qui vous tient le plus à coeur et économisez jusqu'à 40 % sur vos assurances!

Découvrez **SécuriMembre^{MD}** et **AutoAssur^{MD}**, deux programmes exclusifs, conçus spécialement pour les membres de coopératives d'habitation affiliées à la CQCH.

Économisez jusqu'à 40 %* sur une assurance pour vos biens personnels ou votre automobile grâce à une tarification avantageuse, réservée aux membres.

De plus, bénéficiez :

- > du service de règlement de sinistres **Déclit^{MD}**, offert en tout temps;
- > d'une protection fiable offerte par des gens de confiance;
- > de la Garantie du Service des Sinistres;
- > d'un service rapide et accessible.

Appelez-nous dès aujourd'hui au 1-800-387-1963 ou visitez notre site **cooperatorsassurancegroupe.ca** pour obtenir une **soumission gratuite et sans obligation!**



Co-operators^{MD} est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. L'assurance est souscrite par la Compagnie d'assurance COSECO et est administrée par H.B. Gestion d'assurance collective Itée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Les réductions, la couverture et l'admissibilité varient selon la province.

*Les membres peuvent économiser jusqu'à 40 % une fois toutes les réductions prises en compte. Ce pourcentage est établi selon les taux de base de COSECO pour les clients qui résident en Ontario et au Québec. Les réductions offertes, la couverture d'assurance et les conditions d'admissibilité peuvent varier d'une province à l'autre. Co-operators s'engage à protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. Pour en savoir plus, visitez le www.cooperatorsassurancegroupe.ca.

LES COOPs D'HABITATION

Coordination :

Hélène Jacques (CQCH)
Jean-Benoît Poulin (CQCH)

Collaboratrices et collaborateurs :

Jacques Côté, **Raphaël Déry**, Jordan Duclos,
M^{re} Josée Perron et Jocelyne Rouleau (CQCH),
Sandra Turgeon et Colette Paquet (FECHAQC),
Mireille Pepin (FECHMACQ), Guillaume Brien (FCHE),
Loïc Nigen (FECHAM) et Dennis Bolduc (FECHAS)

Révision : Christine Paré

Graphisme : Hoola studio - www.hoola-studio.com

Impression : Groupe TAQ

Tirage : 17 500 exemplaires

Abonnement : 13,80 \$/an (TPS et TVQ incluses)

Éditeur :

Confédération québécoise des coopératives
d'habitation (CQCH)
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

Téléphone : 418 648-6758
Télécopieur : 418 648-8580
Courriel : info@cqch.qc.ca

Direction générale : Jocelyne Rouleau

Président de la CQCH : Jacques Côté

Bureau de la CQCH en Outaouais :

Tél. : 819 243-3717

Les fédérations membres :

FCHE : Tél. : 819 566-6303
Courriel : fche@reseaucoop.com

FECHAM : Tél. : 450 651-5520
Courriel : info@fecham.coop

FECHAQC : Tél. : 418 648-1354
Courriel : info@fechaqc.coop

FECHAS : Tél. : 418 543-6858
Courriel : fechas@qc.aira.com

FECHMACQ : Tél. : 819 477-6986
Courriel : info@fechmacq.ca

Le mandat de la revue *Les COOPs d'habitation* est d'informer les membres de coopératives et de promouvoir la formule coopérative en habitation. La revue est distribuée dans les foyers membres des cinq fédérations régionales de coopératives d'habitation, aux coopératives des régions non fédérées associées à la CQCH ainsi qu'aux partenaires et fournisseurs de notre réseau. Les ménages membres d'une coopérative d'habitation affiliée à la CQCH sont automatiquement abonnés. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1996

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1206-1093

Envoi de publication
Enregistrement n° : 40019652

SOMMAIRE

Le mot du président..... 4

La CQCH en soutien à la
coopérative d'habitation Sainte-Anne..... 5

CONCOURS Qui sommes-nous?..... 5

RAPPEL IMPORTANT – Certificat
de conformité..... 7

DOSSIER

Des services à domicile pour nos membres..... 8

Actualités juridiques et politiques..... 14

Au nom de la loi..... 15

ZOOM FÉDÉ

Saguenay-Lac-Saint-Jean..... 16

Québec • Chaudière-Appalaches..... 17

Estrie..... 18

Mauricie • Centre-du-Québec..... 19

Montérégie..... 20

Outaouais..... 21

Nouvelles de nos partenaires
internationaux..... 22

Le courrier de Madame Coop..... 24

Enquête 2017 de la CQCH..... 25

CQCH – En route vers notre
30^e anniversaire..... 26

Éric David, avocat

Au service des coopératives
depuis plus de 20 ans


Belleau Lapointe

Téléphone: (514) 987-6681 edavid@BelleauLapointe.com
www.BelleauLapointe.com

LE MOT DU PRÉSIDENT



Jacques Côté,
Président de la CQCH

Je profite de ce premier numéro de l'année pour vous transmettre mes meilleurs vœux de bonheur, de prospérité et de santé. Parlant de santé, on nous rappelle souvent que la population québécoise est vieillissante. Un phénomène qui est appelé à s'intensifier, compte tenu du fait que nous vivons de plus en plus vieux grâce aux progrès de la médecine.

À ce sujet, mentionnons que nos membres sont âgés en moyenne de 54 ans, selon la dernière enquête menée par la CQCH. Plus encore, lors du dernier congrès d'orientation, plus de la moitié des participants étaient âgés de 65 ans ou plus. Bien que nous soyons choyés de compter des aînés dynamiques dans notre Mouvement, certains d'entre eux ont des besoins particuliers et nécessitent des services spécifiques, ne serait-ce que de l'aide pour aller faire les courses! C'est pourquoi ce numéro de la revue sera consacré aux différents services d'aide à domicile.

Ces services ne sont pas seulement destinés aux aînés. Blessure, maladie, handicap... Plusieurs circonstances peuvent faire en sorte qu'une personne ait besoin d'un appui de façon temporaire ou permanente. Avoir besoin d'aide n'est assurément pas un signe de faiblesse. Bien au contraire! En demander est un signe de sagesse.

Vous constaterez que différents services sont disponibles dans presque toutes les régions du Québec. De plus, le gouvernement peut, dans certaines circonstances, fournir des incitatifs fiscaux pour ceux qui utilisent de tels services.

L'année 2017 est également spéciale pour la CQCH. Il y a 30 ans, en 1987, un groupe de fédérations régionales de coopératives d'habitation du Québec se rassemblait. Une union qui aura donné naissance à la CQCH. Nous profiterons du congrès annuel, qui se tiendra à la fin du mois de mars, pour célébrer cet anniversaire. Au cours de ses 30 ans, la CQCH a mené plusieurs batailles. Elle a vu les gouvernements investir et se retirer de l'habitation sociale et communautaire. Elle a vu le modèle coopératif en habitation évoluer. Aujourd'hui, on peut véritablement considérer qu'elle est bel et bien entrée dans le monde adulte: fière, autonome, indépendante, ouverte et solidaire. ●

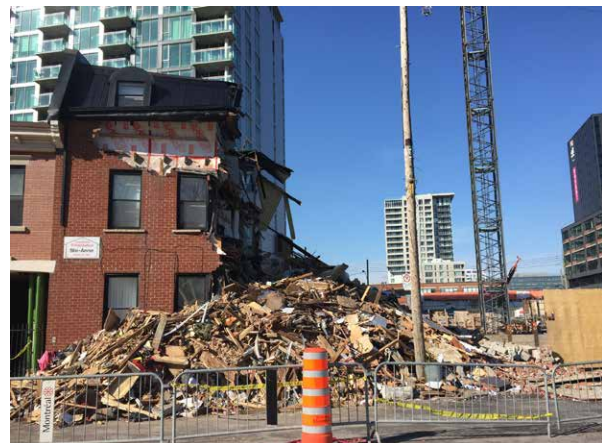
LA CQCH EN SOUTIEN À LA COOPÉRATIVE D'HABITATION SAINTE-ANNE

En septembre dernier, les dirigeants de la CQCH, monsieur Jacques Côté, président, et madame Jocelyne Rouleau, directrice générale, rencontraient la présidente de la coopérative Sainte-Anne, de Griffintown, à Montréal. Rappelons que les résidents de cette coopérative se sont malheureusement retrouvés à la rue, il y a presque un an, à la suite d'un soudain affaissement de terrain.

En tenant cette rencontre, la direction de la CQCH avait pour but de réitérer son soutien à la coopérative et de prendre des nouvelles au sujet des démarches de reconstruction et des relations de la coopérative avec l'assureur. Monsieur Côté et madame Rouleau en ont profité pour remettre un chèque à madame Guylaine Mayer, présidente de la coopérative Sainte-Anne, afin de venir en aide aux personnes sinistrées.

« Nous comprenons qu'il y ait des délais, mais, évidemment, nous aimerions déjà être revenus chez nous. Les intervenants nous sont d'un grand soutien. Les gens de la CQCH ont été très gentils », affirme madame Mayer. Mentionnons que cette dernière vit présentement dans une autre coopérative située à quelques pas du terrain où l'édifice s'est effondré.

Au lendemain du sinistre, la CQCH est intervenue auprès de l'assureur, le Groupe Co-operators, afin de savoir si le sinistre était couvert. Il faut savoir que la Coopérative d'habitation Sainte-Anne était couverte par le programme Assurtoit, négocié par la CQCH. Un suivi fréquent est effectué avec l'assureur concernant les réclamations. La CQCH continue d'être présente pour soutenir cette coopérative et est de tout cœur avec ses membres. ●



CONCOURS QUI SOMMES-NOUS?

Répondez correctement aux questions et courez
la chance de gagner **250\$**
d'épicerie!

Vous retrouverez les réponses aux questions dans le dossier principal présenté aux pages 8 à 12.

- 1 Quel acronyme désigne le programme gouvernemental qui incite les gens à utiliser les services d'aide à domicile?

RÉPONSE : _____

- 2 Quels organismes (3) ont conclu une entente de partenariat avec les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EESAD)?

RÉPONSE : _____

- 3 Qu'est-ce qui peut être accentué lorsque qu'une personne quitte son domicile et sa communauté?

RÉPONSE : _____

Nom : _____ Coopérative : _____

Adresse : _____

N° de tél. : _____ Courriel : _____

Les règlements du concours sont disponibles sur le site Internet de la CQCH, au www.cooperativehabitation.coop.

Remplissez et retournez votre coupon-réponse par la poste à cette adresse :

CONCOURS Qui sommes-nous ?
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

**Le tirage aura lieu
le 30 avril 2017.**

GAGNANTE du concours de l'édition d'octobre 2016 :



La gagnante de notre concours d'octobre 2016, Mme Esther Keller, de la coopérative d'habitation des Cantons de l'Est, à Sherbrooke.

Programme de Financement initial pour le logement abordable



La SCHL peut vous aider à concrétiser vos projets d'habitation dont le prix ou le loyer est abordable.



Contribution non remboursable

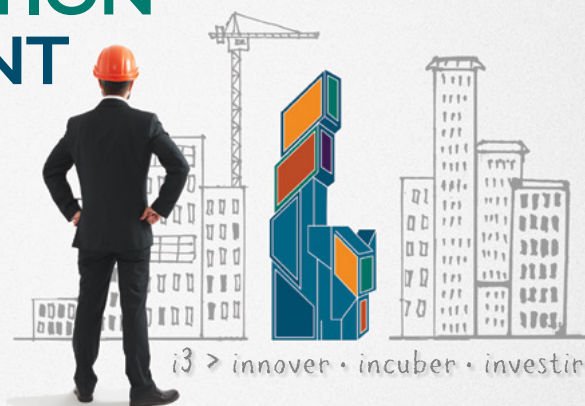
Montant maximal du financement

Prêt entièrement remboursable, sans intérêts



Pour en apprendre davantage sur les améliorations apportées à notre programme, consultez le site schl.ca/financementinitial ou schl.ca/contactschl pour communiquer avec le conseiller de votre région.

FONDS D'INNOVATION POUR LE LOGEMENT LOCATIF ABORDABLE



La SCHL dispose d'un fonds de 200 M\$ pour vous aider à concrétiser vos idées novatrices! Nous cherchons des idées uniques qui révolutionneront le secteur du logement locatif.

Pour plus d'information, contactez notre conseiller Patrice Tardif pour la région de Québec au (514) 283-2097 ou soumettez vos idées à schl.ca/fondsinnovation.



RAPPEL IMPORTANT – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Lors de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique, le 1^{er} septembre 2011, toutes les coopératives d'habitation qui bénéficiaient du programme de Supplément au loyer (PSL) avaient un an pour se conformer aux nouvelles règles en faisant adopter leurs règlements locaux obligatoires et facultatifs.

La CQCH avait rendu disponible pour les coopératives d'habitation une proposition de cadre réglementaire qui se composait des trois règlements obligatoires et d'un choix de cinq règlements locaux facultatifs. Le tout était disponible sur le site Web de la Confédération. Par la suite, les coopératives devaient faire parvenir leurs règlements adoptés à leur conseiller ou à leur conseillère en gestion, à la Société d'habitation du Québec (SHQ).

La SHQ nous faisait part récemment du fait que seulement 60 % des coopératives d'habitation concernées disposaient jusqu'à maintenant de leur certificat de conformité. Aux autres, nous suggérons grandement de communiquer avec leur conseiller ou leur conseillère en gestion afin de prendre les dispositions nécessaires pour l'obtention de leur certificat de conformité le plus rapidement possible.

Vous trouverez sur le site Internet de la CQCH, au www.cooperativehabitation.coop, toute l'information nécessaire sur les règlements à adopter. ●



**Sylvestre
Painchaud**
+ associés

M^e Normand Painchaud
M^e Catherine Sylvestre
M^e Benoît Marion
M^e Marie-Anaïs Sauvé
M^e Gilles G. Krief
M^e Vincent Blais-Fortin
M^e Giacomo Zucchi

On pratique votre droit

Établi dans le sud-ouest de Montréal depuis 1981, notre bureau d'avocats dispose d'une solide expérience en droit des coopératives. Notre équipe offre aux coopératives d'habitation des services juridiques de qualité et adaptés à leurs besoins particuliers, tels que :

- Fournir des opinions juridiques dans le cadre d'un conflit avec un membre et/ou un locataire;
- Valider les avis qui doivent être envoyés aux locataires (avis de modification du bail, avis de travaux majeurs, etc.);
- Réviser les règlements de la coopérative (régie interne, contrats de membre, politiques etc.);
- Superviser une procédure de sanction à l'égard d'un membre (suspension ou exclusion);
- Représenter la coopérative devant les tribunaux (Régie du logement, Cour du Québec, Cour Supérieure);
- Rédiger des mises en demeure;
- Fournir des conseils juridiques en matière de droit civil général et représenter la coopérative en cas de litige, notamment en cas de problèmes de vices de construction.

740, avenue Atwater, Montréal (Québec) H4C 2G9 • Téléphone : 514 937-2881 • Fax : 514 937-6529 • info@sfpavocats.ca



DOSSIER **DES SERVICES À DOMICILE POUR NOS MEMBRES**

Selon l'Institut de la statistique du Québec, plus de 40 % de la population du Québec est âgée de plus de 50 ans. Cela, combiné au fait que l'espérance de vie augmente, démontre que le Québec est bel et bien confronté à un vieillissement de sa population. Certes, l'idéal serait que les gens demeurent en parfaite santé toute leur vie. Malheureusement, le vieillissement va souvent de pair avec les ennuis de santé. Ainsi, de nombreuses personnes auront de plus en plus de besoins en matière de soins de santé, que ce soit de façon temporaire ou permanente. Par exemple, pour l'année 2009-2010, près de 60 % de toutes les journées d'hospitalisation en soins de courte durée au Québec concernaient des personnes de plus de 65 ans, alors que cette clientèle représentait un peu plus de 15 % de la population totale.

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec valorise l'aide à domicile et encourage les personnes vieillissantes qui le désirent à continuer à vivre dans leur domicile. Comme l'explique madame Marie-Michèle Dumas, coordonnatrice du créneau des entreprises collectives en service aux personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie (PAAPA), « il y a un consensus social autour du besoin de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible. Des sondages démontrent clairement le souhait de la majorité des baby-boomers d'y demeurer, même en cas de perte d'autonomie. Quitter son domicile signifie souvent quitter son environnement social, sa communauté, ce qui peut accentuer le sentiment d'isolement. Il s'agit d'un important déterminant social qui influence directement l'état de santé psychique et physique des individus. Bref, si le maintien à domicile est une orientation unanimement reconnue, il doit être soutenu par une offre de services qui soit adaptée,

accessible et diversifiée. Beaucoup d'actions en ce sens sont faites au Québec, avec, notamment, les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD), présentes sur tout le territoire. Toutefois, les besoins s'accroissent et se modulent au fil du vieillissement accéléré de la population et il importe de continuer à soutenir et à développer ces services. »

Ce dossier vise à répertorier les différents services d'aide à domicile disponibles pour les personnes qui en ont besoin de façon temporaire ou permanente. Il est souvent question d'ânés ou de personnes en légère perte d'autonomie. Cependant, beaucoup de ces services sont disponibles pour tout le monde. Les personnes à mobilité réduite, qui ont de légers handicaps, peuvent également y avoir recours, tout comme les personnes qui se voient temporairement restreintes dans leurs activités. ●

LES CENTRE LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC)

Au cours des années 1980 et 1990, le gouvernement du Québec a entrepris un virage dans sa prestation de services de santé. La réinsertion sociale des personnes handicapées, la désinstitutionnalisation en santé mentale, le virage ambulatoire et le maintien à domicile des aînés en perte d'autonomie ont marqué l'évolution du système de santé et de services sociaux. Par ces réformes, le gouvernement cherchait à passer graduellement du mode de prise en charge traditionnel, soit celui en établissement de santé, au soutien dans le milieu de vie. Parallèlement, l'évolution des technologies en santé a permis à plus de personnes de recevoir des soins à domicile.

Ainsi, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a développé son offre de services en matière de soins et d'aide à domicile. Les premiers organismes qui ont fourni cette aide ont été les CLSC. Encore aujourd'hui, ceux-ci offrent une gamme de services auxquels peuvent

faire appel les personnes qui en ont besoin. Les soins et les services à domicile sont variés et offerts en fonction des besoins de la personne :

- Répit ou dépannage temporaire
- Aide domestique
- Services psychosociaux
- Soutien technique
- Équipements spécialisés
- Adaptation du domicile
- Réadaptation physique
- Inhalothérapie
- Nutrition
- Services d'assistance personnelle
- Soins infirmiers et médicaux

Les personnes qui souhaitent obtenir des soins et des services à domicile offerts par le réseau de la santé peuvent communiquer avec leur CLSC local ou en discuter avec leur médecin de famille. ●

LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE À DOMICILE

Une entreprise d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) est une initiative locale dont l'objectif premier est de prodiguer des services à domicile qui répondent aux besoins de ses membres et des citoyens, le tout, au bénéfice de la collectivité à laquelle elle appartient.

Le réseau des EÉSAD compte une centaine d'organisations, dont près de la moitié sont des coopératives de services à domicile. Elles sont des entreprises d'économie sociale qui offrent des services à une clientèle de tous les âges, de toutes les conditions sociales et provenant de tous les milieux. En effet, elles s'adressent autant aux jeunes familles et aux couples qu'aux célibataires et aux retraités. Pour l'instant, la plupart des utilisateurs sont des personnes âgées de plus de 65 ans qui désirent demeurer à domicile et qui ont besoin d'un certain soutien. Toutefois, quelqu'un pourrait très bien utiliser leurs services pour obtenir de l'aide dans la réalisation de ses tâches ménagères et, ainsi, pour mieux concilier travail et famille.

Le panier de services varie en fonction des EÉSAD. Elles peuvent offrir des services d'aide domestique, pour l'entretien ménager lourd ou léger, pour la préparation des repas, pour la lessive, pour la réalisation des travaux saisonniers ou pour faire les courses. Elles offrent également des services d'assistance à la personne ou de soutien civique, comme de l'aide pour remplir des formulaires ou des documents gouvernementaux. Finalement, elles offrent un soutien à la famille et aux aidants naturels. Ces services se déclinent en services d'accompagnement de jour, de soir ou de nuit, en services de présence ou de surveillance, ou encore en services de répit aux proches aidants.

En août dernier, le gouvernement annonçait un investissement dans le soutien à l'autonomie et dans le maintien à domicile. Premièrement, il a bonifié le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Cette aide accrue bénéficiera à un plus grand nombre de personnes et de couples afin qu'ils puissent se prévaloir de services d'aide aux activités de la vie domestique.



AIDE GOUVERNEMENTALE

Le gouvernement a mis sur pied un programme d'exonération fiscale pour les services d'aide domestique. Il y a deux façons d'obtenir une réduction sur ces services.

La première consiste en une subvention variant entre 4 \$ et 14 \$ pour chaque heure de services rendus. Le montant de la réduction dépend de l'âge, du niveau de revenu, de la situation familiale et de l'état de santé de la personne. Les services admissibles sont :

- L'entretien ménager léger;
- L'entretien ménager lourd;
- L'entretien des vêtements;
- La préparation de repas sans diète;
- L'approvisionnement et les autres courses.

La seconde façon d'obtenir une réduction consiste à se prévaloir du crédit d'impôt de 34 % des dépenses payées pour des services admissibles de maintien à domicile.

Vous trouverez des détails sur la plateforme Web des EÉSAD, au www.aidechezsoi.com.

Deuxièmement, le gouvernement investit directement dans le réseau des EÉSAD afin de répondre aux besoins en formation et de développer l'offre de services. Selon la ministre Dominique Anglade, cette « intervention s'inscrit dans le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 et répond précisément à l'objectif de valoriser la réponse des entreprises collectives aux défis du vieillissement démographique, telle que la prestation de services à domicile ».

Depuis plusieurs années, le réseau des EÉSAD travaille avec le gouvernement de façon à développer une offre de services complémentaire à celle du réseau de la santé. Ce financement supplémentaire du réseau pourra les aider à remplir encore plus adéquatement leur mission. Il servira entre autres pour la formation de 4 500 préposés à l'aide à domicile d'ici 3 ans. Pour madame Marie-Claude Gasse, du réseau des EÉSAD, cette somme pour la formation arrive à point : « Grâce à cette formation, nous serons en mesure de répondre encore plus efficacement aux besoins des usagers. Cela permettra surtout à nos préposés de suivre une formation garante de professionnalisme qui valorisera leur travail au sein de notre société ». ●

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, lors de l'annonce d'août dernier. Crédit photo: Fédération des coopératives de services d'aide à domicile et de santé du Québec.

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LES EÉSAD

En 2015, la CQCH, en collaboration avec le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) et le réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH), a conclu une entente de partenariat avec le réseau des EÉSAD. Ainsi, les partenaires ont établi un cadre de référence qui vient baliser la démarche visant la conclusion d'ententes entre, par exemple, une coopérative d'habitation et une EÉSAD. De plus, un modèle d'entente type a été joint au cadre de référence et est proposé comme outil de conclusion d'ententes relatives aux services offerts par l'EÉSAD dans la coopérative d'habitation. Notons que les coopératives d'habitation peuvent elles-mêmes conclure avec l'EÉSAD une entente pour l'entretien de leur immeuble. De plus, des ententes individuelles pour les services d'aide à domicile peuvent être conclues par les membres relativement à l'entente intervenue entre la coopérative d'habitation et l'EÉSAD. Les services offerts sont, notamment, l'entretien ménager léger et lourd, l'entretien des vêtements, les courses,

la préparation de repas. Autant de services favorisant le maintien à domicile des membres des coopératives d'habitation. Plusieurs de ces services sont visés par le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD).

Les membres des coopératives d'habitation qui souhaitent en savoir plus à ce sujet peuvent communiquer avec la CQCH ou avec leur EÉSAD locale. Ils pourront ainsi obtenir de l'information concernant le partenariat conclu et, ainsi, bénéficier des services d'aide dont ils ont besoin. En effet, cette entente a été conclue par la Confédération dans l'optique de faciliter l'accessibilité à ces services pour les membres des coopératives d'habitation et de favoriser leur maintien à domicile au sein des coopératives. Elle concorde également avec l'un des principes coopératifs : l'intercoopération!

Certaines EÉSAD ont déjà développé plusieurs partenariats dans le cadre de cette entente. C'est le cas de la coopérative de services à domicile Lac-Saint-Jean Est, qui compte sept projets du genre. « C'est un super modèle. Tout le monde y est gagnant », affirme son directeur général, monsieur Patrick Savard. L'EÉSAD est gagnante puisqu'elle accomplit sa mission de favoriser le

TOUS NOS MODÈLES DE FENÊTRES RENCONTRENT L'ENSEMBLE DES NORMES DE ENERGY STAR.



QUALUM
1955-2015 • FENESTRATION

MODÈLES DISPONIBLES

BATTANT • TRIMIE • COULISSANT • HYBRIDE
GUILLotine • FIXE • AUVENT

« Sa mort n'était
pas planifiée.
Mais tout
le reste l'était. »



PRÉSENT
À CHAQUE
INSTANT



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

418 688-2411

coopfuneraire2rives.com

DOSSIER

maintien des gens à domicile. La coopérative ou l'OSBL est également gagnant puisqu'il n'a pas à faire la gestion du personnel. Finalement, le membre ou le prestataire de services est gagnant. Il obtient une subvention en vertu du PEFSAD. De plus, les services sont déjà moins chers parce que les marges bénéficiaires sont moins élevées qu'au privé. »

En résumé, que ce soit pour une coopérative d'habitation qui cherche à offrir des services à ses membres ou pour un membre de coopérative qui a besoin de soutien, des services sont disponibles. N'hésitez surtout pas à y faire appel. Notre Mouvement gagne à conserver ses membres actif et en santé.

Vous pourrez trouver des détails sur les services, sur les incitatifs gouvernementaux ou sur votre EÉSAD locale sur la plateforme Web des EÉSAD, au www.aidechezsoi.com. ●

« J'ai 68 ans et j'ai toujours été active dans ma coop. L'an dernier, j'ai fait un léger AVC et j'ai perdu beaucoup de mobilité de mon côté droit. J'avais de la difficulté à faire mon ménage et à effectuer d'autres tâches quotidiennes. Au début, ma fille venait m'aider presque tous les jours. À la longue, je trouvais ça fatigant d'avoir à lui demander de m'aider pour tout. J'ai donc fait appel à un service d'aide à domicile. Avec la subvention du gouvernement, c'est vraiment abordable. J'ai maintenant quelqu'un pour m'aider. La personne qui vient chez moi est très gentille. »

- Une membre de coopérative d'habitation qui utilise des services d'aide à domicile.

UNE COOPÉRATIVE D'HABITATION TOUT EN COULEURS AVEC BÉTONEL-DULUX



PROFITEZ D'UN **ESCOMPTE DE 40 %**

sur les peintures Bétonel-Dulux dans l'un des 70 magasins corporatifs au Québec.

Sur présentation de votre **carte multiservices CQCH**, Bétonel-Dulux vous offre des produits de première qualité et met toute son expertise à votre service afin de vous aider à réaliser vos projets avec succès.

Consultez le site Internet betonel.com pour trouver le magasin Bétonel-Dulux le plus près de votre coopérative d'habitation.



La Caisse d'économie solidaire est la **principale institution financière** de l'habitation communautaire au Québec.



500 organismes
en habitation
membres



une équipe de
professionnels
expérimentés
à votre service



200
financements octroyés
dans le cadre de la fin
des conventions SCHL



une approche de
financement adaptée
à vos besoins



Gérald Larose
Président

➤ Contactez-nous pour planifier
vos travaux de rénovation



1 877 647-1527

caissesolidaire.coop

ACTUALITÉS JURIDIQUES ET POLITIQUES

CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES

Récemment, dans le cadre de la consultation fédérale *Parlons logement* et de la tournée provinciale organisée par la Société d'habitation du Québec (SHQ), la CQCH a déposé deux mémoires. Ces documents mettent l'accent sur le caractère distinctif des coopératives d'habitation dans le paysage de l'habitation sociale et communautaire. Le dossier de la contamination des sols ainsi que celui de la coopérative de propriétaires s'ajoutent notamment aux revendications traditionnelles de notre Mouvement en matière de logement communautaire.

Ainsi, le 27 octobre dernier, la CQCH déposait son mémoire dans le cadre de la tournée *Parlons logement*. Rappelons que madame Jocelyne Rouleau, directrice générale, a participé à une journée de consultations sur ce même sujet, à Ottawa, le 7 septembre dernier. M^e Josée Perron a aussi pris part à une séance de consultations en présence de monsieur Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social du Canada, et de monsieur Joël Lightbound, député fédéral de Louis-Hébert, à Québec, le 11 septembre dernier.

Dans le cadre du dernier arrêt de la tournée provinciale de consultation à Québec, le 12 décembre dernier, madame Rouleau a déposé un mémoire à monsieur Norbert Morin, adjoint parlementaire du ministre Martin Coiteux. Étaient aussi présents à cette occasion, monsieur Michel Gagnon, président-directeur général de la SHQ, et monsieur Fadi Germani, adjoint exécutif du vice-président

aux programmes de la SHQ. Madame Rouleau a eu l'occasion de prendre la parole et de présenter les préoccupations du Mouvement.

Jocelyne Rouleau, directrice générale de la CQCH, Norbert Morin, député de Côte-du-Sud, M^e Josée Perron, conseillère juridique et politique de la CQCH



RENDEZ-VOUS DE L'HABITATION

Le 14 novembre dernier, à l'occasion de son 10^e Rendez-vous de l'habitation, la SHQ a convié madame Jocelyne Rouleau afin qu'elle présente le nouveau modèle de coopérative de propriétaires développé par la CQCH. De nombreux partenaires du secteur de l'habitation étaient présents. Les participants se sont montrés enthousiastes à l'égard du nouveau modèle.



Madame Jocelyne Rouleau lors de sa présentation au Rendez-vous de l'habitation.

FONDS QUÉBÉCOIS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE: LA TRANSITION S'ORGANISE

La CQCH siège également à un comité de transition pour la cogestion des sommes du Fonds québécois de l'habitation communautaire (FQHC) avec la SHQ et les autres organismes représentant les contributeurs, soit le Réseau québécois des OSBL en habitation et le Regroupement des offices d'habitation du Québec. Ce comité vise à mettre en place un nouvel espace de collaboration entre les contributeurs et la SHQ. On se rappellera que le projet de loi 83 avait confié à la SHQ la gestion des sommes du FQHC, qui est constitué à partir de contributions des coopératives d'habitation et des OSBL en habitation. Le ministre s'était toutefois engagé à proposer, par décret, une nouvelle façon de gérer les sommes en collaboration avec les contributeurs. ●



AU NOM DE LA LOI

DE LA CAPACITÉ À L'INCAPACITÉ : QUE FAIRE?

Au Québec, l'espérance de vie progresse continuellement depuis plusieurs décennies. En effet, en 2014, elle s'établissait, hommes et femmes confondus, à 82 ans, alors qu'elle était de 78 ans en 1990. Il s'agit d'une bonne nouvelle en soi. Toutefois, cette longévité amène son lot de difficultés. En effet, vivre plus longtemps ne garantit pas que l'on conserve toutes ses capacités jusqu'à la fin de sa vie. À cet égard, les cas de maladies dégénératives altérant les capacités physiques et mentales des personnes vieillissantes sont de plus en plus nombreux.

Ce sujet délicat mérite qu'on s'y attarde puisque les membres des conseils d'administration des coopératives d'habitation sont souvent confrontés aux problèmes associés à ce type de situation. Cette réalité pose de nombreuses questions. Comment gère-t-on les situations où des personnes n'ont plus la capacité de s'acquitter de leurs tâches au sein de la coopérative? Que fait-on lorsqu'un membre ne semble plus avoir la capacité mentale de gérer son quotidien? Avons-nous, comme administrateurs de coopératives d'habitation, une responsabilité envers ce membre et envers la coopérative? Autant de questions qui confrontent les administrateurs dans leur gestion courante et pour lesquelles les réponses ne sont pas toujours simples.

L'INCAPACITÉ CONSTATÉE DU MEMBRE

Il arrive que la décision de modifier les tâches d'une personne qui est incapable de s'en acquitter s'impose d'elle-même. Dans ce cas, il ne faut pas agir de façon discriminatoire. Rappelons que la Charte des droits et libertés interdit de faire une distinction de traitement basée

sur l'âge. Il est important de bien documenter le dossier avant de prendre une telle décision afin de pouvoir prouver qu'elle ne repose pas sur l'âge de la personne visée, mais bien sur des faits précis et qu'elle est raisonnable dans les circonstances.

Les cas où le membre ne semble plus apte à gérer son quotidien en raison d'une atteinte cognitive sont beaucoup plus difficiles à gérer pour un conseil d'administration. Lorsqu'ils constatent une telle situation, les administrateurs doivent agir avec prudence et diligence. Ils n'ont pas de responsabilité directe envers le membre, mais ils ont une responsabilité envers la coopérative d'habitation. Ils ne peuvent laisser perdurer une situation qui pourrait constituer un risque pour la coopérative. Ainsi, ils doivent s'assurer que la coopérative traite avec des personnes qui en ont la capacité juridique*. S'il existe un doute sur cette capacité, la prudence veut que les administrateurs ne traitent pas avec le membre et qu'ils avisent un proche. À cet égard, nous recommandons aux membres des conseils d'administration de constituer et de maintenir à jour une liste de personnes ressources pour chaque locataire.

... les cas de maladies dégénératives altérant les capacités physiques et mentales des personnes vieillissantes sont de plus en plus nombreux.

LA PRUDENCE

Dans tous les cas, il est fortement recommandé de se faire accompagner dans ses démarches à cause de la sensibilité entourant la personne qui vit la perte de ses capacités. Un dossier géré dans le respect de cette personne et avec doigté évite souvent des problèmes à la coopérative. ●

* Un texte concernant l'aptitude juridique des personnes et les régimes de protection en cas d'inaptitude est disponible sur le site Internet de la CQCH.

ZOOM FÉDÉ

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

HOMMAGE À UNE FEMME D'EXCEPTION: RÉGINE HAMELIN



- présidente du groupe de ressources techniques BRICH, de 1989 à 1997;
- présidente de la FECHAS, de 1992 à 1997;
- administratrice de la CQCH, de 1992 à 1997;
- bénévole de l'année, nommée par la SCHL en 2014;
- membre du comité touchant la révision des structures du Mouvement, de 2004 à 2007;
- récipiendaire de l'Ordre du Mérite coopératif, 3^e degré, en 2008.

Décrite par plusieurs comme étant une coopérante engagée, Régine Hamelin était animée par les valeurs et par les principes coopératifs. Sa vivacité d'esprit, sa joie de vivre et son sourire contagieux nous manqueront. ●

Dennis Bolduc
Directeur général

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès, le 21 décembre dernier, d'une grande dame, Régine Hamelin.

Passionnée de tout ce qui touche les faits sociaux, humains et culturels, Régine Hamelin a choisi rapidement la voie coopérative pour se réaliser. En effet, elle a consacré une grande partie de sa vie au milieu de l'habitation coopérative, notamment en étant:

- membre fondatrice et présidente de la coopérative d'habitation 4-vents, de Chicoutimi, de 1988 à 1997;

Paquet & Tremblay S.E.N.C.

CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

418-698-5400
Téléphone

418-698-4940
Télécopieur

paquettremblaycpa@videotron.ca

Certification - Fiscalité

138, rue Price Ouest, bureau 104, Chicoutimi, (Québec) G7J 1G8

ACCUEILLIR DE NOUVEAUX MEMBRES

Pour la plupart d'entre vous, si des membres ont avisé la coopérative d'habitation qu'ils ne renouvelaient pas leur bail, le comité de sélection s'est mis à la tâche pour en recruter de nouveaux. Peut-être avez-vous déjà trouvé la perle rare qui contribuera au bon fonctionnement de votre coopérative. Peut-être la cherchez-vous toujours. La sélection des membres représente une étape essentielle dans la vie d'une coopérative puisque celle-ci tire sa vitalité et sa capacité de se gérer du dynamisme, des compétences et de l'intérêt de ses membres. Un mauvais choix peut entraîner des conséquences négatives. Pour que vos souhaits se réalisent, la sélection demeure primordiale. Elle doit cependant être jumelée à une autre étape tout aussi importante : l'accueil du nouveau membre.

Ne tenez pas pour acquis que le nouveau membre sait ce que la coopérative attend de lui. Il faudra lui transmettre les renseignements utiles à la vie quotidienne, lui présenter les règlements et les politiques de la coopérative et l'intégrer rapidement à un comité qui saura l'accueillir et lui transmettre toute l'information et la formation nécessaires à sa pleine participation. Pour mieux accueillir vos nouveaux membres, offrez-leur un cahier de membre contenant l'organigramme de la coopérative, les règlements, les politiques, le contrat de membre, les rôles et mandats des comités ou la description des tâches, le procès-verbal de la dernière assemblée générale ainsi que le plan d'urgence de la coopérative, par exemple. Pourquoi ne pas y ajouter quelques renseignements sur les services disponibles dans le quartier : les marchés, l'épicerie, le centre de plein air, etc. ? Votre touche personnelle facilitera l'intégration de vos nouveaux membres dans la coopérative et dans le quartier.

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017 DE LA FECHAQC

La FECHAQC est heureuse de convoquer ses membres à son assemblée générale annuelle, qui se tiendra les vendredi et samedi, 24 et 25 mars 2017. Le rendez-vous aura lieu à l'hôtel Palace Royal, au 775, avenue Honoré-Mercier, à Québec (Place d'Youville).

Le vendredi soir, des échanges auront lieu sur le thème des leviers financiers dont disposent nos coopératives d'habitation. Il s'agira d'une bonne occasion de prendre conscience du potentiel économique de nos coopératives pour mieux répondre aux besoins de nos membres. Le tout sera suivi d'un cocktail soulignant les 35 ans de la Fédération, au cours duquel nous remettrons les prix *Les bons coups*. La journée du samedi sera consacrée à la tenue de l'assemblée générale annuelle. Nous vous rappelons que celle-ci est ouverte à toutes les personnes vivant en coopérative d'habitation. Il est encore possible de vous y inscrire auprès de Gina Gracia, en composant le 418 648-1354, poste 2801. ●




**PROJETS DE RÉNOVATION ?
BESOIN D'AIDE ?
PAR OÙ COMMENCER ?**

**L'équipe de SOSACO est là
pour vous prêter main forte !**

**418 648-1354, poste 2804
palavoie@fechaqc.coop**

 **Sosaco**
groupe de ressources techniques



INSPECTION

**FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION DE QUÉBEC,
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Pour répondre aux obligations de la Loi sur les coopératives de faire inspecter vos immeubles à tous les 5 ans (art 221.2.3), la FÉCHAQC a développé un service adapté aux besoins des coopératives :

- Inspection (bilan de santé) pour planifier vos travaux et préserver la santé de vos immeubles
- Inspection spécifique si votre immeuble rencontre une problématique précise

INFORMATION : tcncho@fechaqc.coop • 418 648-1354, poste 2222

UN FUTUR CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR LES AÎNÉS À SHERBROOKE

La Coopérative de solidarité en habitation La Grande Vie fait des petits! Inaugurée en 2011, La Grande Vie a vu le jour grâce à deux autres coopératives de Sherbrooke, La Rive Gauche et la coopérative Des Cantons de l'Est, qui souhaitaient offrir une option à leurs membres vieillissants.



Au fil du temps, les administrateurs ainsi que les membres de soutien et les utilisateurs ont dû reconnaître que les personnes qui y habitent peuvent parfois perdre rapidement leur autonomie. Malheureusement, les endroits pour recevoir la clientèle âgée se font rares et les listes d'attente pour les CHSLD sont de plus en plus longues. Les administrateurs ont donc décidé de créer un centre d'hébergement pour les personnes en période de convalescence, en perte importante d'autonomie et en fin de vie.

Le vieillissement de la population fait en sorte qu'environ 64 000 personnes sont âgées de plus de 65 ans en Estrie. De ce nombre, 20 % nécessitent une aide. Les aînés sont souvent pris en charge par leurs proches aidants, qui, eux aussi, s'épuisent. La demande de répit et de relève pour les cas lourds est grande. C'est pourquoi nous croyons que le centre répondra à ce besoin et que ses gestionnaires auront à composer avec une liste d'attente.

Ce type de projet ne peut pas être financé par la Société d'habitation du Québec par l'entremise de son programme AccèsLogis Québec, comme ce fut le cas pour la première phase de 54 unités. Les promoteurs doivent donc se tourner vers d'autres sources de financement.

Notre lot comprend un espace non construit pouvant facilement accueillir le bâtiment de 3 étages pour 36 chambres. En ce qui a trait au choix des bénéficiaires, nous visons d'abord à offrir les services aux membres de La Grande Vie I. Ensuite, nous étendrons notre offre au réseau des clientèles vieillissantes des autres coopératives de l'Estrie.

Le projet nécessite des investissements d'environ 4 millions de dollars. Au cours de 2017, nous inviterons donc le milieu des coopératives et la population à contribuer concrètement à ce beau rêve afin de bâtir un milieu de vie empreint de nos valeurs de solidarité et d'entraide. L'objectif est de recueillir 800 000 \$.

Pour en savoir plus ou pour contribuer financièrement à ce projet, veuillez communiquer avec madame Sylvie Binette, au 819 943-1143, ou par courriel, à l'adresse suivante : lagrandevie1360@gmail.com. ●

INNOVATEUR OU CONSERVATEUR?

Le vieillissement des membres de coopératives d'habitation est une réalité qui oblige les coopératives à réfléchir à leur offre de services. Doivent-elles concevoir de nouveaux services ou utiliser ceux qui existent déjà dans la communauté?

Avez-vous pensé à vous investir auprès de membres âgés en légère perte d'autonomie, que ce soit en offrant de l'accompagnement ou en réalisant une surveillance quotidienne?

Votre coopérative dispose-t-elle d'une salle communautaire? Si oui, pourquoi ne pas offrir des cours de mise en forme, concocter une soirée musicale ou encore organiser une partie de bingo? Serait-il possible d'aménager une cour extérieure et d'y installer, par exemple, des balançoires afin d'inciter vos membres à prendre l'air?

Les possibilités sont multiples. Innovez et faites de votre coopérative d'habitation un lieu rassembleur où l'entraide et la solidarité sont des valeurs clés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017

La FECHMACQ tiendra son assemblée générale annuelle le samedi 29 avril 2017, à l'hôtel Le Victorin, à Victoriaville.

Cet événement rassembleur vous permettra, entre autres, de participer à des ateliers de formation et également d'échanger sur les réalités vécues au sein des coopératives d'habitation.

En plus des ateliers de formation et des échanges, la Fédération soulignera, pour une deuxième année, les bons coups de ses coopératives membres avec le concours *Projet coopératif reconnaissance*.

Par l'attribution de ces prix, la Fédération souhaite encourager ses membres à réaliser un projet lié à une amélioration, à accomplir un travail collectif ou à déployer une quelconque initiative exerçant un impact positif pour la coopérative ou pour ses membres.

Concours Projet coopératif reconnaissance
300 \$ en prix à gagner au total

- 1^{er} prix : **200 \$**
- 2^e prix : **100 \$**



Monsieur Michel Legault, président de la FECHMACQ, remet le premier prix du concours «Projet coopératif reconnaissance» à madame Rose-Hélène Gaudet, vice-présidente, et madame Lucille Boilard, administratrice, de la Coopérative de l'Amitié, de Plessisville.

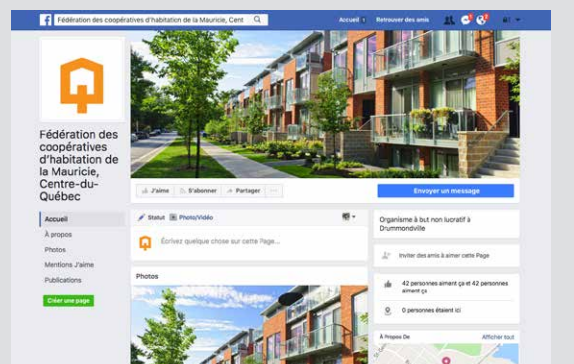
Surveillez votre boîte aux lettres au cours du mois de mars. Un formulaire d'inscription vous sera envoyé.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec nous au **1 888 477-6986** ou à **info@fechmacq.ca**. ●

NOUVEAUTÉ



Vous pouvez maintenant suivre votre fédération sur Facebook.



**Antoine
Blanchard
& Fils Inc.**
PLOMBERIE • CHAUFFAGE

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL

819 472-6127
Cell. : 819 475-7408

PENDANT CE TEMPS, À LA FECHAM

Dans chaque parution de la revue *Les COOPS d'habitation*, un espace est réservé à la FECHAM pour qu'elle partage des nouvelles ou de l'information à ses membres. Voici donc en rafale quelques projets qui sont en cours de réalisation ou qui se sont concrétisés récemment.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 26 NOVEMBRE 2016

Notre assemblée générale annuelle s'est tenue le 26 novembre dernier à l'école secondaire Gérard-Filion, à Longueuil. Deux jeunes administratrices ont été nouvellement élues au conseil d'administration. Bienvenue à mesdames Julie Dubé et Élyse Perreault, qui se joignent à la solide équipe déjà en place!

Lors de cet événement, les deux prix *Bons coups coop* ont été décernés à la coopérative d'habitation Au Fil de l'Eau, de Saint-Charles-sur-Richelieu, pour son projet de composteur réalisé en partenariat avec la municipalité, et au regroupement des coopératives d'habitation de la rue Dollard, qui ont osé s'afficher clairement dans leur quartier! Monsieur André Fortin, de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, a aussi fait une présentation fortement appréciée sur les possibilités pour les coopératives existantes de s'agrandir en achetant des immeubles environnants. Matière à réflexion!



Le président, Jean-Claude Gingras, accueille les participants à l'AGA.

PROJET DE COOPÉRATIVE LAURE-GAUDREAU: UNE ÉTAPE FRANCHIE

Parlant de développement, la FECHAM a reçu, le 22 décembre dernier, un beau cadeau de Noël de la Société d'habitation du Québec. Celle-ci lui apprenait en effet que le projet de coopérative d'habitation Laure-Gaudreault, comptant 54 logements, avait obtenu une première approbation. Les promoteurs sont en attente d'une promesse de vente du terrain par la Ville de Longueuil, à la suite de quoi la prochaine étape de conception pourra être entamée.



Les représentants du projet de regroupement de la rue Dollard reçoivent un prix de 500\$ de la Cecosol pour leur projet d'affichage.

LES COHABITATS: UN NOUVEAU MODÈLE À DÉCOUVRIR

La FECHAM a également commencé à travailler avec le groupe Cohabitat Rive-Sud pour créer une première coopérative de propriétaires en Montérégie! Le projet vise à déployer le nouveau modèle de coopérative créé par la CQCH afin de faciliter l'accès à la propriété d'un logement, et ce, de façon perpétuelle. Les cohabitats sont en outre un modèle d'habitation collective qui gagne en intérêt au Québec depuis l'ouverture du premier cohabitat dans la ville de Québec, en 2013. Nous vous en reparlerons certainement très bientôt!

DES RESSOURCES POUR BONIFIER LES SERVICES

En ce qui a trait aux services, la Fédération fera cette année un effort supplémentaire pour mieux desservir les coopératives de son grand territoire. Madame Nathalie Livernois, conseillère en gestion, sera présente à Saint-Hyacinthe sur une base régulière, à raison de deux jours par semaine, pour travailler avec les coopératives de la ville. Pour leur part, messieurs Laurent Bigard et Claude Foisy se déplaceront à Sorel deux fois par mois pour répondre aux besoins de la région. N'hésitez pas à communiquer avec eux!

ENTRE NOS MURS

Nous sommes de mieux en mieux installés dans nos nouveaux bureaux. Nous devons encore apporter quelques ajustements pour en optimiser l'utilisation, mais les nouveaux espaces sont très appréciés de tous. Enfin, notre chère adjointe, Elsa, est de retour à la suite de quelques mois d'absence. Elle nous a beaucoup manqué et nous sommes très heureux de la retrouver! ●

OUTAOUAIS

LA FÉDÉRATION INTERCOOPÉRATIVE EN HABITATION PREND VIE EN OUTAOUAIS

Depuis un an, il y a une grande fébrilité dans l'air en Outaouais. En effet, la cadence s'accélère en vue de la mise en activité de la Fédération intercoopérative en habitation (FIHAB). Tous les membres auxiliaires de la CQCH en Outaouais y ont adhéré et des démarches ont été entreprises pour que toutes les coopératives d'habitation de la région soient invitées à rejoindre notre Mouvement.



Annie-Pier Caron Daviault, Jocelyne Bertrand, M^{re} Raphaël Déry, Nicole Gratton, Samy Thomas

L'équipe de la CQCH Outaouais ainsi que celle du groupe de ressources techniques Loge-Action Outaouais travaillent en étroite collaboration pour mener à terme le processus de transition vers la Fédération. En janvier 2017, les administrateurs des deux organisations ont formalisé leur volonté d'établir un partenariat durable en vue de développer le logement coopératif en Outaouais.

La réalisation des bilans de santé immobiliers (BSI) va bon train grâce à l'expertise de la Fédération des coopératives d'habitation montréalaises. La coopérative d'habitation Toit et Moi a tenu son assemblée générale pour présenter le résultat de son inspection et la coopérative d'habitation Marie Crevier pourra en faire autant sous peu. Plusieurs autres coopératives ont manifesté leur volonté de faire affaire avec la nouvelle fédération pour la réalisation de leur inspection.

De manière générale, la nouvelle fédération élabore son offre de services en fonction des besoins de ses membres : tenue de livres, accompagnement lors de réunions, formation, gestion immobilière, inspections, rénovations, etc.

En adhérant à la Fédération, les coopératives d'habitation pourront continuer de bénéficier des services de la CQCH. Que ce soit pour les assurances, pour les regroupements d'achats, pour du soutien à l'égard de

questions juridiques, l'équipe de la CQCH collabore avec nous afin de créer une fédération dynamique et durable.

La Fédération a également choisi son institution financière et a décidé d'ouvrir un compte à la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Nous serons heureux de faire découvrir cette institution à nos membres, car les avantages qui y sont offerts sont nombreux, grâce, notamment, au programme AFIC.

Enfin, l'année 2017 sera une occasion formidable de nous faire connaître de tous. En pleine période électorale municipale, les membres de la Fédération seront invités à communiquer avec tous les candidats pour mettre de l'avant le Mouvement de l'habitation coopérative et ses besoins. Surtout, nous pourrions démontrer que nos coopératives d'habitation peuvent être des agents de développement dans nos communautés.

Le nom de notre nouvelle Fédération mise sur l'intercoopération, c'est-à-dire sur la capacité des coopératives de s'entraider. Tout au cours de l'année, les membres de la FIHAB pourront échanger sur leurs réalités respectives et partager des solutions pour vaincre leurs difficultés. La Fédération sera un outil de dialogue et de soutien précieux pour les coopératives.

Ne soyez pas timides et appelez-nous! ●



NOUVELLES DE NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX

SOCODEVI APPUIERA 3 000 PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS AGROFORESTIERS AU HONDURAS

Forte de l'expérience qu'elle cumule au Honduras, SOCODEVI contribuera au développement durable de l'agroforesterie dans ce pays par l'entremise de la réalisation d'un nouveau projet soutenu financièrement par le gouvernement canadien : le projet Canada-Honduras de valorisation agroforestière (CAHOVA).

S'échelonnant sur cinq ans, le projet CAHOVA favorisera la croissance économique dans les zones rurales les plus défavorisées du pays. Pour ce faire, SOCODEVI mettra l'accent sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises coopératives et sur l'expansion des marchés pour les produits agroforestiers, au bénéfice de 3 000 producteurs et productrices dans 6 départements du Honduras : Francisco Morazán, El Paraíso, Comayagua, Olancho, Santa Barbara et Atlántida.

L'objectif est de créer et de mettre en marché des produits à valeur ajoutée dans différentes filières, dont celles du café, de la résine de pin, du cacao, des cœurs de palmier et du miel.

DES EMPLOIS POUR LES FEMMES ET POUR LES JEUNES ET UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Le projet CAHOVA, dont le budget s'élève à 12,1 millions de dollars canadiens, est lié à l'un des objectifs prioritaires du gouvernement hondurien de créer des emplois dignes pour les familles et de les incorporer au système productif national. Ainsi, l'initiative soutiendra notamment la création d'emplois pour les jeunes dans les communautés rurales afin de diminuer la migration de ces derniers vers les villes.

« Nous miserons sur le renforcement des capacités des familles membres et des dirigeants et dirigeantes de 38 entreprises associatives et de 2 fédérations. Nous travaillerons particulièrement à la mise en

œuvre d'une gestion durable des ressources naturelles grâce à l'établissement de systèmes de production agroforestière respectueux du potentiel d'utilisation du territoire et au développement de mécanismes qui contribueront à restaurer certaines zones dégradées de bassins versants honduriens », explique monsieur Richard Trudel, chargé de programmes à SOCODEVI.

SOCODEVI travaillera également à la création de partenariats stratégiques entre les coopératives et d'autres organisations privées nationales et internationales.

« Les populations que nous appuierons sont confrontées à de nombreux défis socioéconomiques et environnementaux. Nous allons profiter des acquis de notre expérience au Honduras pour les relever avec les communautés. Avec CAHOVA, ce que nous cherchons, finalement, c'est d'améliorer de façon tangible les conditions de vie des familles rurales en les intégrant à l'économie de marché », conclut monsieur Trudel.





DÉCOUVERTE ET SENSIBILISATION À
LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN

Bolivie

Courez la chance de gagner
l'un des trois forfaits et partez
pour la Bolivie avec **SOCODEVI**!

Ce séjour d'une semaine vous permettra d'en
savoir plus sur les activités et les réalisations
de SOCODEVI en Bolivie tout en découvrant
la beauté et la culture du pays.

Tirage réservé exclusivement aux dirigeants,
employés et membres du réseau coopératif
et mutualiste de SOCODEVI.

Pour participer
Billets en vente sur tirage.socodevi.org

Tirage au profit de la **Fondation**
SOCODEVI



Conseillère à la vie associative
et à la formation, FECHAQC



LE COURRIER DE MADAME COOP



Madame Coop,

Je suis membre d'une petite coopérative d'habitation depuis près de 15 ans. J'y ai vécu une belle et grande aventure. Grâce à la précieuse collaboration de membres actifs et généreux, je crois bien avoir grandi avec la coopérative. J'ai également contribué à son développement en y réalisant de nombreux projets.

Bientôt, je déménagerai dans une résidence pour personnes retraitées. Actuellement, dans la coopérative, il y a une belle et bonne relève. Financièrement, notre petite coopérative d'habitation se porte très bien et j'en suis fière!

Je trouve qu'en général, la majorité des membres locataires dans les coopératives sont très respectueux les uns des autres. Mais que faire avec les récalcitrants

qui ne respectent rien? Ceux qui ouvrent leurs fenêtres en hiver et laissent leurs lumières intérieures et extérieures allumées jour et nuit parce que l'électricité et le chauffage sont aux frais de la coopérative. Ceux qui ne respectent pas les règlements et qui refusent de s'impliquer... C'est un manque flagrant de solidarité! Ça me choque tellement!

Comment se débarrasser des membres qui minent l'ambiance et nuisent au fonctionnement de la coopérative? Comment réveiller ceux qui ne semblent pas conscients de ce qu'est la vie en coopérative? Et surtout, comment rester motivé et continuer à croire à la coopération malgré tout!

- Une présidente expérimentée regardant dans le rétroviseur



Madame,

Je vous félicite pour vos 15 ans de vie en coopérative. Votre témoignage est très inspirant.

Je comprends votre malaise à l'égard des locataires qui ne sont pas dignes de leur statut de membre. Leur présence dans les coopératives peut s'expliquer par différents facteurs. D'abord, les coopératives d'habitation constituent l'une des trois formules de logement social et communautaire. Elles sont parfois confondues avec les deux autres formules, soit les OSBL et les HLM. Certains ménages s'y intéressent donc pour le coût des loyers sans considérer la gestion participative ni les valeurs et principes coopératifs. La vie en coopérative ne convient pas à tout le monde, d'où l'importance pour le demandeur de logement de s'informer avant d'y adhérer et, pour la coopérative, de bien sélectionner ses membres.

Ensuite, la coopérative doit accueillir les nouveaux membres, veiller à ce qu'ils aient toute l'information et la formation nécessaires. Il faut leur confier des tâches ou les inciter à joindre un comité afin qu'ils prennent très rapidement le « pli » de la participation. La coopérative doit maintenir un climat d'entraide et de partage propice à la participation des membres. Le conseil doit définir ses attentes envers les comités ou les membres, exercer un leadership rassembleur et faire preuve d'une éthique empreinte d'intégrité, de transparence et d'impartialité.

Enfin, si, malgré tout, la coopérative se retrouve malheureusement avec des membres qui ne respectent pas les règlements ou qui n'honorent pas leurs engagements, sachez que la Loi sur les coopératives a prévu des moyens pour corriger la situation. Le conseil d'administration a le pouvoir de suspendre temporairement ces membres ou de les exclure définitivement. Les motifs pour ce faire sont clairement énoncés à l'article 57 de la Loi. La procédure expliquée à l'article 58 et aux suivants doit être suivie à la lettre.

Dans l'éventualité où une mesure disciplinaire est de mise, le conseil doit, dans la détermination de la sanction à appliquer, tenir compte de la nature et de la gravité des manquements, du principe de la proportionnalité entre les manquements et la sanction, du principe de la gradation des sanctions, etc.

Pour répondre à votre dernière question, que je trouve extrêmement importante, pour rester motivé et y croire, il faut se concentrer sur les bons coups, sur les projets mis de l'avant par des membres volontaires, sur la participation de tous les autres qui mettent la main à la pâte et qui font en sorte que nos coopératives d'habitation fonctionnent et se développent pour l'ensemble des membres.

Bonne continuation dans votre futur milieu de vie,

- Madame Coop

ENQUÊTE 2017 DE LA CQCH



SURVEILLEZ VOTRE COURRIER AU PRINTEMPS!

Tous les cinq ans, la CQCH réalise son *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation*. Cette enquête est très importante pour que la CQCH puisse concevoir des services qui répondent à vos besoins. La Confédération s'en sert également pour informer ses différents partenaires gouvernementaux, communautaires et commerciaux sur vos réalités et sur vos besoins. Ainsi, si vous êtes sélectionné, il est très important que vous y répondiez!

À même une base de données comportant les adresses de plus de 26 000 logements coopératifs québécois, 3 000 résidents seront sélectionnés au hasard. Ils recevront, par la poste, une invitation à répondre au sondage en ligne (ou en format papier, s'ils en font la demande). Plus nous recevrons de réponses, plus fidèle sera le portrait des coopératives d'habitation au Québec! En y participant, vous courez la chance de gagner un prix de 500 \$ en argent.

Merci à l'avance!

RONA
L'ENTREPÔT

RONA

EXCLUSIF AUX MEMBRES DE LA

CQCH
CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

**NOUVEAU PROGRAMME
PRIVILÈGE AVEC RABAIS
PAR CATÉGORIE**

ÉPARGNEZ JUSQU'À

15%

PEINTURE ET ACCESSOIRES

15%

DÉCORATION
COUVRE-PLANCHER
QUINCAILLERIE
ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE
OUTILLAGE

10%

CUISINE
VENTILATION, CHAUFFAGE
ET CLIMATISATION
PRODUITS D'ENTRETIEN
PRODUITS SAISONNIERS
ET D'HORTICULTURE
AUTOMOBILE

5%

OUTILLAGE ÉLECTRIQUE
PORTATIF ET STATIONNAIRE
MOULURES, LAMBRIS, TUILES
À PLAFOND ET ACCESSOIRES

8%

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
PRODUITS FORESTIERS
ET FORESTIERS ALLIÉS
PORTES ET FENÊTRES

2,5%

**Le programme privilège ne s'applique pas sur les commandes spéciales. Uniquement valide sur les achats facturés au nom de votre entreprise et chez tous les marchands participants seulement. Le service de livraison peut varier selon le marchand et la région. Le programme privilège exclut toute forme de remboursement rétroactif. Le programme privilège ne peut être jumelé à toutes autres promotions ainsi qu'aux bénéfices offerts par la carte RONA Avantages. Le programme privilège peut être modifié en tout temps et sans préavis. Le programme sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2016 et pour la durée de l'entente en cours.



CQCH

EN ROUTE VERS NOTRE 30^e ANNIVERSAIRE

En 2017, la CQCH célèbre le 30^e anniversaire de sa fondation. Ainsi, depuis trois décennies, elle est une actrice centrale du développement, de la pérennité et de la viabilité des coopératives d'habitation au Québec.

À l'occasion de son congrès annuel, la CQCH convie ses membres et ses partenaires à prendre part aux célébrations qui auront lieu au Manoir Richelieu, dans la région de Charlevoix, le 30 mars et les 1^{er} et 2 avril prochains.

La thématique de l'assemblée générale annuelle sera *Ma coopérative d'habitation, une communauté en évolution*. En effet, les coopératives d'habitation sont des communautés qui se présentent sous divers aspects:



*Ma coopérative d'habitation,
une communauté en évolution.*

- **Une communauté de valeurs**

Les coopératives d'habitation rassemblent des gens qui ont en commun les valeurs coopératives.

- **Une communauté d'intérêts**

Les coopératives d'habitation réunissent des gens qui partagent des intérêts communs.

- **Une communauté de soutien**

Les coopératives d'habitation regroupent des gens qui se soutiennent et qui s'entraident.

- **Une communauté de développement économique**

Les coopératives d'habitation représentent un avoir collectif et un vecteur de développement économique local.



Depuis 1957



PROTECTION INCENDIE • INTERCOM
CONTRÔLE D'ACCÈS • CAMÉRA

INCENDIE

DÉTECTION DE GAS

GICLEUR

ÉCLAIRAGE D'URGENCE

INTERCOM

EXTINCTEUR

CARTE D'ACCÈS

ALARME INTRUSION

CAMÉRA

CENTRALE D'ALARME

Un seul appel pour tout vos services :

514 768-6315

info@desjardinsalarmes.qc.ca

RBQ 2733-8649-71



Assurez votre coopérative contre les imprévus

ASSURTOIT est un programme d'assurance exclusif, conçu sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des coopératives d'habitation afin de :

- > Réduire les frais liés à l'assurance;
- > Permettre aux membres de bénéficier d'une protection qui leur convient;
- > Soutenir le développement durable des coopératives.

Avec **ASSURTOIT**, vous obtenez beaucoup plus qu'une simple police d'assurance. Vous bénéficiez de nombreuses protections exclusives dont :

- > Responsabilité civile générale;
- > Responsabilité des administrateurs et des dirigeants;
- > Assurance pour votre bâtiment et vos biens meubles;
- > Assurance bris d'équipements;
- > Assurance accident;
- > Indemnisation pour la perte de revenus suite à un sinistre couvert;
- > Garantie des refoulements d'égouts, inondation et tremblement de terre disponible.

Communiquez avec le responsable du dossier CQCH chez EgR :
Philippe Boulanger au 1-800-463-2830 ou 418-659-4848.

ASSURTOIT est offert par :



En collaboration avec :



La Souveraine

